

Une exposition à un éventail de placements non traditionnels liquides au moyen d'une solution à stratégies multiples.

### Accès simplifié aux placements non traditionnels.

Combine des positions longues et courtes, une approche neutre au marché et une exposition aux cryptomonnaies pour simplifier l'accès aux stratégies non traditionnelles.

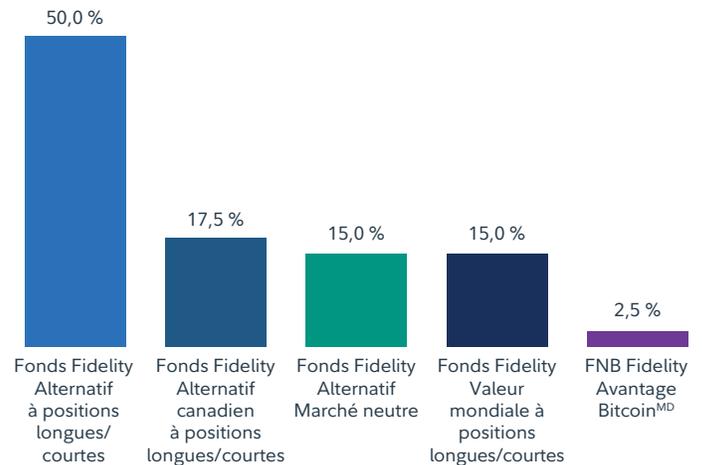
### Gestion intégrée du risque.

Maintient une exposition aux actions tout en intégrant des stratégies conçues pour atténuer les risques de baisse en période de volatilité des marchés.

### Diversification à travers les cycles de marché.

Combine plusieurs régions, styles et stratégies afin d'élargir la diversification en actions et de favoriser un rendement plus stable au fil du temps.

### Composition stratégique du Fonds



À titre d'illustration. Le Fonds Fidelity Alternatif multistratégies – Actions investit dans une combinaison de fonds sous-jacents, dont la composition neutre cible est d'environ 50 % pour le Fonds Fidelity Alternatif à positions longues/courtes, 15 % pour le Fonds Fidelity Valeur mondiale à positions longues/courtes et le Fonds Fidelity Alternatif Marché neutre, 17,5 % pour le Fonds Fidelity Alternatif canadien à positions longues/courtes, et 2,5 % pour le Fonds Fidelity FNB Avantage Bitcoin<sup>MD</sup>. Le Fonds est habituellement géré en fonction de ces contraintes. Toutefois, le gestionnaire de portefeuille se réserve le droit de s'en écarter.

### Gestionnaires des fonds sous-jacents



Fonds Fidelity Alternatif à positions longues/courtes :

**David Way**



Fonds Fidelity Alternatif canadien à positions longues/courtes et FNB Fidelity Avantage Bitcoin<sup>MC</sup> :

**Reetu Kumra**



Fonds Fidelity Alternatif Marché neutre :

**Brett Dley**



Fonds Fidelity Valeur mondiale à positions longues/courtes :

**Dan Dupont**

### Aperçu du mandat

<b>Stratégie</b>	Multistratégies
<b>Ratio des positions longues/courtes</b>	Dépend des stratégies sous-jacentes <sup>1</sup>
<b>Indice de référence</b>	Indice de référence combiné <sup>2</sup>
<b>Niveau de risque</b>	Faible à moyen
<b>Frais de gestion<sup>3</sup></b>	Séries B, S5, S8 : 2,10 % Séries F, F5, F8 : 1,10 % Série FNB (FMAE) : 1,10 %
<b>Honoraires liés au rendement</b>	Aucuns
<b>Placement minimum</b>	500 \$

<sup>1</sup> Le Fonds sera généralement structuré pour qu'il détienne entre 100 % et 150 % de sa valeur liquidative en positions acheteur et jusqu'à 100 % de sa valeur liquidative en positions vendeur.

<sup>2</sup> L'indice de référence combiné est constitué de l'indice composé plafonné S&P/TSX à 42,50 %, de l'indice S&P 500 à 25,00 %, de l'indice MSCI Monde à 15,00 %, de l'indice des Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada à 15,00 % et de l'indice Fidelity Bitcoin à 2,50 %.

<sup>3</sup> Le Fonds paie également des frais d'administration fixes et certains coûts afférents tels qu'ils sont décrits dans le prospectus simplifié du Fonds.

## Codes de fonds

	SÉRIE B	SÉRIE F	SÉRIE S5	SÉRIE S8	SÉRIE F5	SÉRIE F8
	FSI	SF	FSI	FSI	SF	SF
Fonds Fidelity Alternatif multistratégies – Actions	7908	7909	7929	7930	7931	7932
Fonds Fidelity Alternatif multistratégies – Actions \$ US	7911	7912	7933	7934	7935	7936

## Symbole boursier

Fonds Fidelity Alternatif multistratégies – Actions – série FNB

FMAE

Pour plus de renseignements, communiquez avec votre conseiller ou conseillère ou visitez [fidelity.ca/strategiesalternatives](https://fidelity.ca/strategiesalternatives).



Tout placement dans un fonds commun de placement ou un FNB peut donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion, des frais de courtage et des charges. Veuillez lire le prospectus du fonds commun de placement ou du FNB avant d'investir, car il contient des renseignements détaillés sur le placement. Les fonds communs de placement et les FNB ne sont pas garantis. Leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment et les investisseurs pourraient réaliser un profit ou subir une perte. Le rendement passé pourrait ou non être reproduit.

Le Fonds est un organisme de placement collectif alternatif. Il a la capacité d'investir dans des catégories d'actifs ou d'utiliser des stratégies de placement que les fonds communs de placement conventionnels ne peuvent pas utiliser. Parmi les stratégies spécifiques qui différencient le Fonds des fonds communs de placement conventionnels, mentionnons le recours accru à des dérivés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture, la capacité augmentée de vendre des titres à découvert et la possibilité d'emprunter des fonds à des fins de placement. Si elles sont adoptées, ces stratégies seront utilisées conformément à l'objectif et aux stratégies de placement du Fonds et elles peuvent, dans certaines conditions du marché, accélérer le rythme auquel la valeur du Fonds diminue. Le Fonds a obtenu une dispense l'autorisant à employer des stratégies de vente à découvert qui sont hors du champ d'application de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable à la fois aux fonds communs de placement non traditionnels et aux fonds communs de placement conventionnels. Conformément aux objectifs de placement du Fonds, celui-ci peut effectuer des ventes à découvert et des emprunts de fonds jusqu'à concurrence d'une limite combinée de 100 % de sa valeur liquidative.

Contrairement aux titres de séries de fonds communs de placement traditionnels, les titres de série FNB se négocient sur des bourses de valeurs. La perturbation ou l'interruption de la négociation des titres de série FNB sur une bourse de valeurs ou un marché pourrait influencer le cours de ces titres. Une telle perturbation ou interruption de la négociation est susceptible de causer un écart de rendement entre les titres de série FNB et ceux des séries de fonds commun de placement classiques, parce que les titres de série FNB pourraient se négocier sur le marché à une valeur inférieure ou supérieure à la valeur liquidative par part. Rien ne garantit que le cours des titres de série FNB se comportera de manière similaire à la valeur liquidative par part. Le cours des titres de série FNB fluctuera en fonction des variations de la valeur liquidative d'un fonds ainsi que de l'offre et de la demande sur la bourse de valeurs ou le marché sur lequel les titres de série FNB se négocient. Ainsi, il pourrait y avoir une différence entre le rendement des titres de série FNB et celui des titres de séries de fonds commun de placement traditionnels. De plus, d'autres facteurs pourraient contribuer à un écart de rendement entre les titres de série FNB et les titres de séries de fonds communs de placement traditionnels, comme les commissions de courtage et la TVH.

Le niveau de risque de placement indiqué doit être établi conformément à la méthode de classification du risque normalisée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui s'appuie sur la volatilité historique d'un fonds, mesurée par l'écart-type annualisé sur dix ans des rendements du fonds ou, dans le cas d'un nouveau fonds, d'un indice de référence.

Ces renseignements sont de nature générale et ne doivent pas être interprétés comme des recommandations ou des conseils d'ordre fiscal. La situation de chacun est unique et doit être soigneusement examinée par des conseillers juridiques et fiscaux.